

SÉANCE DU 11 NOVEMBRE 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Rimouski-Neigette tenue le 11 novembre 2015 à 19 h 30, à ses bureaux du 23, rue de l'Évêché Ouest, à Rimouski, et à laquelle étaient présents :

BELANGER, Donald	Représentant	Rimouski
DETROZ, Yves	Maire	La Trinité-des-Monts
DUCHESNE, Robert	Maire	Saint-Narcisse-de-Rimouski
MORISSETTE, Réjean	Maire	Esprit-Saint
PELLETIER, Roland	Représentant	Saint-Anaclet-de-Lessard
PERREAULT, Marnie	Mairesse	Saint-Fabien
PIGEON, Gilbert	Maire	Saint-Eugène-de-Ladrière
SAVOIE, Robert	Maire	Saint-Valérien
ST-PIERRE, Francis	Préfet	Saint-Anaclet-de-Lessard
VIGNOLA, André-Pierre	Maire	Saint-Marcellin

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le préfet déclare la séance ouverte à 19 h 30.

15-291 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Marnie Perreault, appuyé par Roland Pelletier et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté.

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX

15-292 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX / CM

Il est proposé par Réjean Morissette, appuyé par Robert Duchesne et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC du 14 octobre 2015, avec dispense de lecture.

15-293 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX / CA

Il est proposé par Robert Duchesne, appuyé par Yves Detroz et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif du 14 octobre 2015, de la séance extraordinaire du 16 septembre 2015, de la séance extraordinaire du 30 septembre 2015, de la séance extraordinaire du 7 octobre 2015 et de la séance extraordinaire du 9 octobre 2015, avec dispense de lecture.

SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX ET SUIVI DES COMITÉS

Le directeur général et secrétaire-trésorier a fait préalablement à la présente séance un bref suivi des procès-verbaux et des différents comités de la MRC.

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Le directeur général et secrétaire-trésorier a déposé aux membres du Conseil les différentes correspondances reçues.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

15-294 AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION DU BUDGET 2016

Avis de motion est donné par André-Pierre Vignola que lors de la prochaine séance, qui conformément à l'article 148 du Code municipal, aura lieu le 4^e mercredi de novembre, le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette adoptera un règlement concernant les prévisions budgétaires et la répartition des quotes-parts pour l'année 2016.

15-295 AVIS DE MOTION / REGLEMENT POURVOYANT AUX REVENUS ET DEPENSES AINSI QU'A L'IMPOSITION D'UNE TAXE FONCIERE GENERALE POUR LE TERRITOIRE NON ORGANISE (TNO) DU LAC-HURON POUR L'ANNEE 2016

Avis de motion est donné par Marnie Perreault que lors d'une prochaine réunion du conseil, il sera proposé l'adoption d'un règlement intitulé : « *Règlement pourvoyant aux revenus et dépenses ainsi qu'à l'imposition d'une taxe foncière générale pour le territoire non organisé (TNO) du Lac-Huron pour l'année 2016* ».

15-296 APPUI / TRANSPORT FERROVIAIRE DE PÉTROLE

CONSIDÉRANT l'annonce publique par TransCanada du projet de pipeline de 4600 kilomètres qui transportera environ 1,1 million de barils de pétrole par jour de l'Alberta et la Saskatchewan vers les raffineries et terminaux portuaires de l'Est du Canada;

CONSIDÉRANT QUE selon l'U.S. Federal Pipeline and Hazardous Materials Safety Administration, le pétrole des champs pétroliers de Bakken, formation géologique qui se trouve sous le Montana, le Dakota du Nord, la Saskatchewan et le Manitoba, est plus volatile et plus dangereux que

d'autres types de brut, augmentant le risque d'explosion lors d'une rupture d'un wagon-citerne causée par un déraillement;

CONSIDÉRANT QU'un train transportant du pétrole brut issu des champs pétroliers de Bakken a déraillé à Lac-Mégantic le 6 juillet 2013, causant 47 décès, la destruction de la moitié du centre-ville et le déversement de 1,3 million de barils de pétrole;

CONSIDÉRANT QUE malgré l'introduction de nouvelles mesures de sécurité suite à la tragédie de Lac-Mégantic, au moins 5 autres déraillements sérieux ont eu lieu au cours des 10 premières semaines de l'année 2015 par des trains transportant du pétrole des sables bitumineux albertains ou des champs pétrolifères de Bakken, à un rythme approchant un déraillement à toutes les deux semaines, à Gogama (Ontario, 14 février), Mount Carbon (Virginie-Occidentale, 18 février), Hornepayne (Ontario, 5 mars), Cialena (Illinois, 5 mars) et de nouveau à Gogama (7 mars);

CONSIDÉRANT QUE ces déraillements ont causé des explosions, des feux, un décès, des impacts environnementaux sur l'air, les cours d'eau et les sols, des évacuations, la destruction de propriétés et la fermeture de prises d'eau potable;

CONSIDÉRANT QU'en réponse au premier déraillement de Gogama, durant lequel 6 200 barils de pétrole et de distillat de pétrole ont été déversés, le Bureau de la sécurité des transports du Canada a émis un communiqué indiquant: « Une évaluation préliminaire des wagons-citernes conformes à la norme CPC-1232 en cause dans cet événement (déraillement de Gogama) montre l'insuffisance de cette norme, étant donné leur performance semblable à celle des wagons-citernes de catégorie III de l'ancienne génération qui étaient en cause dans l'accident à Lac-Mégantic »;

CONSIDÉRANT QUE le Bureau de la sécurité des transports du Canada a constaté que le déraillement et l'explosion d'un train transportant du pétrole brut et du gaz de pétrole liquéfié sur un chemin de fer du Canadien National près de Gainford (Alberta) en 2013 a été causé par de nombreuses fractures des rails, malgré des tests réalisés sur ces mêmes rails deux mois avant l'accident;

CONSIDÉRANT QUE le susdit projet de TransCanada, en partenariat avec le Canadien National, entraînera l'acheminement du pétrole issu des sables bitumineux de l'Ouest canadien, du pétrole de schiste et du pétrole conventionnel par train jusqu'à Belledune au Nouveau-Brunswick, puis par bateaux vers les marchés étrangers;

CONSIDÉRANT QUE dans la première phase de ce projet, 240 wagons par jour transiteront à travers les municipalités du Bas-St-Laurent, dont la Ville de Rimouski et les municipalités de la Vallée de la Matapédia;

CONSIDÉRANT QU'en raison des incertitudes actuelles au sujet de la sécurité publique et des risques environnementaux pour l'eau, l'air et le sol ainsi que les impacts financiers potentiels sur les municipalités, attribuables audit transport ferroviaire en cause, de plus amples mesures de protection sont nécessaires;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont souvent les premiers répondants lors de déversements, déraillements et autres accidents sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de séances publiques, des citoyens du territoire de la MRC ont manifesté des inquiétudes concernant les risques humains et environnementaux associés au transport de produits pétroliers sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC partage le questionnement et les inquiétudes soulevées par ce projet de transport de produits pétroliers sur son territoire, lequel à son avis, doit faire l'objet d'une étude environnementale;

CONSIDÉRANT QUE le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement a pour fonctions d'enquêter sur toute question relative à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre et de tenir des audiences publiques dans le cas où le ministre le requiert;

Il est proposé par Donald Bélanger, appuyé par Yves Detroz et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette demande instamment à monsieur David Heurtel, ministre du Développement durable, de l'environnement et de la Lutte contre les changements climatiques de recourir à son pouvoir discrétionnaire pour demander au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir des audiences sur le projet de transport ferroviaire de pétrole, issu des sables bitumineux de l'Alberta et de pétrole conventionnel, à travers les villes québécoises, dans le cadre du projet de TransCanada d'acheminer ce pétrole vers l'Est du pays.

15-297 PROCLAMATION / JOURNÉE
INTERNATIONALE DES DROITS DE
L'ENFANT

CONSIDÉRANT QU'à travers le monde, la Journée internationale des droits de l'enfant est célébrée le 20 novembre pour commémorer l'adoption, par les Nations Unies, de la Déclaration des droits de l'enfant et de la Convention relative aux droits de l'enfant;

CONSIDÉRANT QUE c'est l'occasion idéale pour les jeunes d'ici d'exprimer leurs points de vue et de bâtir leur avenir;

CONSIDÉRANT QUE le Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent a réuni des représentants d'organismes de la région au sein d'un comité afin de réfléchir sur les façons d'articuler et de souligner la Journée des droits de l'enfant sur le territoire bas-laurentien;

CONSIDÉRANT l'importance de veiller collectivement au mieux-être, au bon développement, au respect, à la protection et à l'avenir des enfants au Bas-Saint-Laurent;

Il est proposé par Réjean Morissette, appuyé par Robert Savoie et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette proclame la journée du 20 novembre « Journée internationale des droits de l'enfant » sur le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette et invite la population à célébrer les enfants en tant qu'acteurs de leur propre vie au sein de notre collectivité et en tant que citoyens actifs pouvant réaliser leur plein potentiel.

15-298 POSTE DE DIRECTEUR DU SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Jasmin Roy est le titulaire du poste régulier de directeur du service régional de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Roy a demandé un congé sans traitement jusqu'au 31 décembre 2015 afin de relever de nouvelles fonctions au sein d'une autre organisation et que celui-ci a été autorisé par le conseil de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Stéphane Grenier est détenteur du poste de directeur du service régional de sécurité incendie par intérim jusqu'au 31 décembre 2015;

CONSIDÉRANT QU'il y aura lieu de pourvoir au poste de directeur du service régional de sécurité incendie à partir du 1^{er} janvier 2016;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC est satisfait du travail accompli par Monsieur Grenier ;

Il est proposé par Robert Duchesne, appuyé par Roland Pelletier et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette autorise, advenant le non-retour de Monsieur Jasmin Roy le 1^{er} janvier 2016, la prolongation de l'intérim de Monsieur Stéphane Grenier pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016. Il est de plus convenu que le conseil de la MRC s'engage à offrir le poste régulier de directeur du service régional de sécurité incendie à Monsieur Grenier advenant la décision du conseil en cours d'année de maintenir le service régional de sécurité incendie à la MRC au terme de la réflexion actuellement en cours.

AMENAGEMENT, URBANISME ET COURS D'EAU

15-299 AVIS DE CONFORMITÉ / PLAN ET RÈGLEMENTS D'URBANISME / VILLE DE RIMOUSKI

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rimouski a le pouvoir d'adopter des règlements d'urbanisme, et ce, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rimouski a adopté le Règlement n° 902-2015 qui vient modifier le Règlement n° 820-2014 relatif au zonage de la Ville de Rimouski;

CONSIDÉRANT QUE ledit Règlement n° 902-2015 est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

CONSIDÉRANT QUE ledit règlement n'a pas à être soumis au comité consultatif agricole puisqu'il n'affecte pas de façon particulière la zone agricole désignée;

Il est proposé par Réjean Morissette, appuyé par Yves Detroz et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette approuve le Règlement n° 902-2015 de la Ville de Rimouski, afin d'autoriser l'usage spécifique « antenne d'utilité publique » dans la zone A-9034 (district de Sacré-Cœur), et que le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC soit désigné pour délivrer le certificat de conformité à l'égard de ce règlement.

CULTURE ET PATRIMOINE

15-300 AUTORISATION DE SIGNATURE / PROTOCOLE D'ENTENTE / PRIX DU PATRIMOINE 2016

Il est proposé par Gilbert Pigeon, appuyé par Donald Bélanger et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette autorise le préfet à signer le Protocole d'entente entre le Conseil de la Culture du Bas-Saint-Laurent et la MRC de Rimouski-Neigette pour les dixièmes Prix du Patrimoine du Bas-Saint-Laurent.

TERRES PUBLIQUES INTRAMUNICIPALES ET AUTRES

15-301 CRÉATION D'UN PARTENARIAT RÉGIONAL POUR L'ACQUISITION DES PHOTOGRAPHIES AÉRIENNES NUMÉRIQUES DE L'INVENTAIRE FORESTIER DÉCENNAL 2015

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs (MFFP) a soumis un projet visant la prise de photographies aériennes numériques dans le cadre de l'inventaire forestier décennal 2015 sur l'Espace partagé du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), lequel vise la conclusion de partenariat lors de l'acquisition de telles données;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MÉRN) agit à titre de titulaire des droits d'auteur des données numériques produites dans ledit projet;

CONSIDÉRANT QUE le MAMOT et le MÉRN ont tenu une séance d'information, le 22 septembre 2015, à Rivière-du-Loup, notamment en présence des représentants des MRC du Bas-Saint-Laurent, relativement à la réalisation d'un partenariat pour l'acquisition des photos aériennes de l'inventaire forestier décennal 2015;

CONSIDÉRANT QUE le MÉRN offre à un Regroupement régional, lequel pourrait inclure en plus des MRC et sans s'y limiter, des maisons d'enseignement, des compagnies privées, des organismes à but non lucratif, d'acquérir conjointement une licence d'utilisation des photos numériques susmentionnées;

CONSIDÉRANT QUE le MÉRN souhaite signer une entente avec une seule MRC, laquelle agirait à titre de Coordinatrice régionale et verrait à être dûment mandaté pour représenter les membres du Regroupement régional;

CONSIDÉRANT QU'un tarif de 48 294 \$, est demandé aux membres du Regroupement régional en contrepartie de la licence d'utilisation desdites données, soit 20 % du coût de production des données et que le montant d'acquisition pour chaque partenaire sera défini en fonction du nombre total de partenaires et de la superficie de gestion propre à chacun;

CONSIDÉRANT QUE les photos aériennes numériques correspondent à un besoin déjà identifié par les MRC du Bas-Saint-Laurent en 2012-13 et que des demandes ont été antérieurement transmises pour la réalisation d'un partenariat similaire à celui proposé avec le MÉRN;

Il est proposé par Marnie Perreault, appuyé par Gilbert Pigeon et résolu à l'unanimité par le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette :

- que le préambule fasse partie intégrante de la résolution;
- que la MRC de Rimouski-Neigette adhère au Regroupement régional pour l'acquisition d'une licence d'utilisation des photos aériennes numériques de l'inventaire forestier décennal 2015 du MÉRN;
- que la MRC de Rimouski-Neigette agisse en tant que « coordonnatrice régionale » pour conclure, en son nom et au nom des autres membres du Regroupement régional, une entente avec le MÉRN pour l'obtention de ladite licence; et,
- que la MRC de Rimouski-Neigette demande pour son travail de coordination un montant forfaitaire de 60 \$ à chaque membre du Regroupement régional, afin de couvrir les frais de gestion et d'administration reliés à l'ensemble de ce projet.

** Robert Savoie s'abstient des discussions et du vote.*

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

15-302 DÉVELOPPEMENT RURAL / AFFECTATION DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT RURAL 2015-2016 POUR L'AGENT RURAL

Il est proposé par Robert Duchesne, appuyé par Yves Detroz et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette autorise une affectation de 7 179,25 \$ pour la gestion administrative de l'agent rural pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2016, à même l'enveloppe des projets intermunicipaux du Fonds de développement rural de la MRC.

15-303 DÉVELOPPEMENT RURAL / MODIFICATION DU TABLEAU DE RÉPARTITION DES SOMMES 2015-2016

Il est proposé par Réjean Morissette, appuyé par Marnie Perreault et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette modifie le tableau de répartition des sommes 2015-2016 du Fonds de développement rural de la MRC, en date du 11 novembre 2015.

15-304 DÉVELOPPEMENT RURAL / MODIFICATION DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE

Il est proposé par Donald Bélanger, appuyé par Roland Pelletier et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette modifie la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie en date du 11 novembre 2015.

15-305 DÉVELOPPEMENT RURAL / SOUTIEN AUX PROJETS CONCERTÉS

CONSIDÉRANT le dépôt d'un projet de renouvellement du parc informatique par la Corporation de développement de La Trinité-des-Monts;

CONSIDÉRANT la recommandation négative du comité d'analyse en développement rural de la MRC;

CONSIDÉRANT la résolution 119-15 de la municipalité de La Trinité-des-Monts demandant l'utilisation de son budget réservé pour la réalisation du projet;

Il est proposé par André-Pierre Vignola, appuyé par Robert Duchesne et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette accepte la demande d'aide financière suivante, à même le budget réservé de la municipalité de La Trinité-des-Monts au sein du programme de soutien aux projets concertés du Fonds de développement rural, sous réserve de l'obtention des sommes du Fonds de développement des territoires :

- Corporation de développement de La Trinité-des-Monts : 2 156 \$ (Renouvellement du parc informatique).

Il est expressément convenu que les sommes seront déboursées sous réserve du dépôt des documents prévus à l'article 5 de la Politique d'investissement en développement rural.

15-306 AUTORISATION DE SIGNATURE / ENTENTE DE DÉLÉGATION AVEC LA SOPER

CONSIDÉRANT la réception, le 4 novembre dernier, d'une lettre du sous-ministre aux Affaires municipales et de l'Occupation du territoire autorisant, après consultation du ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations, la MRC à confier à la SOPER l'exercice de pouvoirs prévus à l'article 126.2 de la Loi sur les compétences municipales, et ce, selon les termes et modalités de l'entente de délégation telle que soumise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Il est proposé par Robert Savoie, appuyé par Marnie Perreault et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette autorise le préfet à signer l'entente de délégation avec la SOPER.

15-307 DÉVELOPPEMENT RURAL / FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ

Il est proposé par Robert Duchesne, appuyé par Yves Detroz et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette accepte, à même le Fonds de soutien aux territoires en difficulté, la recommandation du comité de diversification pour une aide financière pour les projets suivants:

Nom de l'entreprise	Nature du projet	Aide financière FSTD
Municipalité de Saint-Marcellin	Plan d'action en développement durable et étude de gestion des gros rebuts	10 968 \$
Municipalité de Saint-Eugène- de-Ladrière	Plan d'action en développement durable et étude de gestion des gros rebuts	10 968 \$
Municipalité d'Esprit-Saint	Plan d'action en développement durable et étude de gestion des gros rebuts	10 968 \$
Municipalité de La Trinité-des-Monts	Plan d'action en développement durable et étude de gestion des gros rebuts	10 968 \$
Société de promotion économique de Rimouski	Développement d'attrait touristique sur la route des Monts Notre-Dame	34 234 \$

SECURITE PUBLIQUE ET SECURITE INCENDIE

15-308 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL (2^E ANNÉE DU PROGRAMME)

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Rimouski-Neigette désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Rimouski-Neigette prévoit la formation de 112 pompiers, incluant le service régional de sécurité incendie de la MRC et celui de la Ville de Rimouski, au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Rimouski-Neigette doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par Yves Detroz, appuyé par Roland Pelletier et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette présente une demande d'aide financière dans le cadre de la 2^e année du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique.

15-309 ÉVALUATION DES ÉQUIPEMENTS / RÉPARTITION DES FRAIS SECTEURS EST ET OUEST

Il est proposé par Marnie Perreault, appuyé par Robert Duchesne et résolu à l'unanimité des membres habilités à voter à l'égard de cette fonction que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette convient que la répartition du montant de l'évaluation des équipements des secteurs est et ouest se fera selon la facturation établie par Monsieur Alain Côté, consultant.

TRANSPORT

15-310 PROPOSITION DE MODIFICATION DES TARIFS 2016

Il est proposé par Réjean Morissette, appuyé par Gilbert Pigeon et résolu à l'unanimité des membres habilités à voter à l'égard de cette fonction que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette adopte les modifications des tarifs du transport collectif en date du 11 novembre 2015. Les modifications entreront en vigueur le 1er janvier 2016.

15-311 PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS AUX HORAIRES 2016

Il est proposé par Yves Detroz, appuyé par Marnie Perreault et résolu à l'unanimité des membres habilités à voter à l'égard de cette fonction que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette adopte les modifications aux horaires du transport collectif en date du 11 novembre 2015. Les modifications entreront en vigueur le 16 novembre 2015

15-312 AVIS DE MOTION / REGLEMENT MODIFIANT LE REGLEMENT 2-09 DECLARANT L'EXERCICE DE LA COMPETENCE DE LA MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE A L'EGARD DU TRANSPORT COLLECTIF

Avis de motion est donné par André-Pierre Vignola que lors d'une prochaine réunion du conseil, il sera proposé l'adoption d'un Règlement intitulé : « *Règlement modifiant le règlement 2-09 déclarant l'exercice de la compétence de la MRC de Rimouski-Neigette à l'égard du transport collectif* ».

15-313 AVIS DE MOTION / REGLEMENT REGISSANT UN SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTE SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE

Avis de motion est donné par Robert Savoie que lors d'une prochaine réunion du conseil, il sera proposé l'adoption d'un Règlement intitulé : « *Règlement régissant un service de transport collectif et adapté sur le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette* ».

15-314 **AVIS DE MOTION / REGLEMENT MODIFIANT LE REGLEMENT 3-09 ETABLISSANT LES MODALITES ET LES CONDITIONS ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE RELATIVES A L'EXERCICE DE LA COMPETENCE DE LA MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE A L'EGARD DE LA GESTION DU TRANSPORT COLLECTIF DE PERSONNES AINSI QU'AU DROIT DE RETRAIT ET D'ASSUJETTISSEMENT DE CERTAINES MUNICIPALITES LOCALES A CETTE COMPETENCE**

Avis de motion est donné par Robert Duchesne que lors d'une prochaine réunion du conseil, il sera proposé l'adoption d'un Règlement intitulé : « *Règlement modifiant le règlement 3-09 établissant les modalités et les conditions administratives et financières relatives à l'exercice de la compétence de la MRC de Rimouski-Neigette à l'égard de la gestion du transport collectif de personnes ainsi qu'au droit de retrait et d'assujettissement de certaines municipalités locales à cette compétence* ».

15-315 **ENTENTE AVEC LA SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS DE RIMOUSKI POUR LE TRANSPORT ADAPTÉ**

CONSIDÉRANT QUE l'entente avec la Société des Transports de Rimouski (STR) pour le service de transport adapté vient à échéance le 31 décembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE le service de réservation d'un transport peut être assuré par Taxis 800;

CONSIDÉRANT QUE la STR pourra traiter les demandes d'admission au service par le comité d'admission déjà existant sur lequel siège Monsieur André Arsenault en tant qu'officier délégué de la MRC;

CONSIDÉRANT QU'il a été proposé par la STR de reconduire les frais des demandes d'admission traitée au montant de 33 \$par dossier;

Il est proposé par Marnie Perreault, appuyé par Réjean Morissette et résolu à l'unanimité des membres habilités à voter à l'égard de cette fonction que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette mandate le directeur général et secrétaire-trésorier à signer la nouvelle entente avec la Société des Transports de Rimouski.

AUTRES

15-316 MOTION DE REMERCIEMENTS / MONSIEUR JEAN-LOUIS VOYER

Il est proposé par Marnie Perreault, appuyé par Gilbert Pigeon et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette transmette ses remerciements à Monsieur Jean-Louis Voyer, pour ses 53 ans de service en tant que pompier et chef de district au sein du service régional de sécurité incendie de la MRC de Rimouski-Neigette et anciennement du service incendie de la municipalité de Saint-Fabien.

15-317 MOTION DE FÉLICITATIONS / MONSIEUR FRANCIS ST-PIERRE

Il est proposé par Donald Bélanger, appuyé par Yves Detroz et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette transmette ses félicitations à Monsieur Francis St-Pierre, préfet de la MRC, pour sa nomination à titre de président du Forum de concertation du Bas-Saint-Laurent.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le préfet déclare la séance levée à 19 h 42.

FRANCIS ST-PIERRE
Préfet

JEAN-MAXIME DUBÉ
Dir. gén. et sec.-trés.